

Tl regu en Réfecture le 27/09/2023

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de  
MEILHAN

**Numéro de dossier : PC04018023T0005**  
**Déposé le : 12/05/2023**  
**Pour : Construction d'une maison individuelle à usage d'habitation principale constituée d'un corps en rez-de-chaussée sur terre plein.**  
**Nom du demandeur : M. BEUNES GREGORY**  
**Adresse des travaux : 120 Rue de Peyruc - lotissement BELLOCQ LOT9**

Destinataire : M. BEUNES GREGORY

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 12/05/2023, un dossier de permis de construire enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Par courrier du 30/05/2023, je vous ai informé qu'il ne m'était pas possible d'entreprendre l'instruction de votre demande car elle était incomplète.

Or, il s'avère que vous ne m'avez pas fait parvenir dans le délai indiqué, les pièces ou indications manquantes et je me vois donc dans l'obligation de déclarer votre demande en rejet tacite.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à MEILHAN, le 27/09/2023

Madame Patricia LOUBERE  
Le Maire

